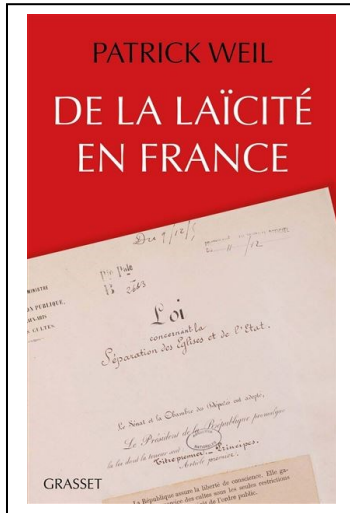


De la laïcité en France.



L'article 1er de la constitution de la République française stipule que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. ». Le principe de laïcité participe donc de l'identité constitutionnelle de la France et la loi de 1905, qui en pose le fondement, est ainsi confortée en droit. Pourtant la double contestation politique et sociale actuelle qui voit reprocher, par les uns, l'interdiction faite de l'expression de sa croyance dans les territoires des espaces neutres, et par les autres, la trop grande affirmation de contre-sociétés régies par le religieux, montre l'urgente nécessité de relire avec attention la loi de 1905 dont l'esprit a été perdu et la défense désarmée. C'est ce à quoi nous invite Patrick Weil dans son magistral essai : « De la laïcité en France » (Grasset, avril 2021). Il rappelle tout d'abord la qualité du travail parlementaire

accompli dès 1903 sous l'égide du rapporteur de la loi, Aristide Briand, secondé par le juriste Louis Méjan. En associant l'affirmation des droits fondamentaux-la liberté de conscience, la neutralité de l'Etat et la liberté de cultes- à des dispositions pénales chargées de la protéger, ils ont garanti à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, autorisé les démonstrations de foi à condition de n'exercer aucune pression et protéger les cultes contre tout désordre. Ils ont aussi permis l'expression de la citoyenneté de chacun dans l'affirmation de la souveraineté nationale, garante de la laïcité, à la suite de la tentative du pape Pie X d'isoler diplomatiquement la France pour faire plier la République. La loi de 1905 a montré la hauteur de vue de ses rédacteurs par les réponses qu'elle apporte aux problématiques contemporaines auxquelles la société est confrontée. L'auteur rappelle que le droit ainsi posé répond à des conflits qu'il a semblé difficile de dépasser pour ceux qui y étaient confrontés, notamment dans le milieu scolaire (l'expression religieuse à l'école, la restauration scolaire, l'enseignement du fait religieux, la place du religieux dans l'espace public...). Cet ouvrage, en reposant le contexte historique d'adoption de la loi de 1905, en rappelant les principes juridiques et en déclinant sa contemporanéité à travers des exemples concrets, outille solidement chacun de nous parce que « la connaissance de cette histoire qui nous fait compatriotes est aussi une condition de la laïcité ». Un ouvrage essentiel

Franck PICAUD
IA-IPR EVS